

Image not found or type unknown



Liquidation compte maison suite divorce

Par **mazzikka**, le **20/06/2011** à **16:08**

Bonjour, depuis l'ordonnance de non conciliation j'occupe la maison familiale avec mes enfants depuis 6 ans : je dois payer 1 indemnité d'occupation mon ex mari excepté la pension alimentaire ne paye rien pour cette maison : ni crédit ni entretien jardin piscine réparations .. , ni assurance , impute le notaire judiciaire estime que tout l'entretien est à ma charge , ce que je ne comprends pas ; ne suis-je pas en droit de réclamer la moitié des frais ? Il est quand même aussi propriétaire (régime de la communauté) si quelqu'un connaît le même cas , Merci de votre aide cordialement